



Décision n° 209/2022
SC

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LA HAUTE-SAINTONGE**

Extrait du registre de décisions du Président

En vertu de la délibération n° 37 du 15 juillet 2020 du Conseil Communautaire délégrant au Président une partie des attributions de l'organe délibérant (Point 2 : création de postes pour les emplois saisonniers, les contrats aidés, les contrats d'apprentissage ou d'alternance, les contrats pour accroissement d'activité et les besoins occasionnels, en conformité avec les autorisations budgétaires des budgets principal et annexes).

Le Président de la Communauté des Communes de la Haute-Saintonge décide de signer un contrat de travail avec :

- Madame DOUTEAU Flore sous la forme d'un contrat unique d'insertion PEC/CAE en tant qu'agent d'entretien aux Antilles pour une durée de 12 mois soit du 04/04/2022 au 03/04/2023,
- Monsieur GIRARD Maxime sous la forme d'un contrat unique d'insertion PEC/CAE en tant qu'agent d'accueil à Pons et autres sites communautaires pour une durée de 12 mois du 05/04/2022 au 04/04/2023,

Fait à Jonzac
Le **04 AVR. 2022**

Le Président
Claude BELOT

**Communauté des Communes
de la Haute-Saintonge**
7 rue Taillefer - CS 70002
17501 JONZAC Cedex

Pour le Président, par délégation,
la 8^e Vice-Présidente étant absente,
le 2^e Vice-Président : M. Jacky QUESSON